

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1136 – 18/04/2024

Descriptif

Objet	:	Étude et réalisation pour l'implantation de pavillons provisoires sur trois sites (Contamines, Cayla et Töppfer).
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Architecte
Honoraires	:	Le coût total du projet, y compris les honoraires, est estimé à CHF 5'924'800.- TTC
Date de publication dans la FAO	:	18 avril 2024
Délai de rendu	:	5 juin 2024, 11h00
Adjudicateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Direction du patrimoine bâti
Organisateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Unité soumissions
Inscription	:	Aucun émolument de participation ni frais de dossier
Simap	:	N° de la publication 1413173 Documents téléchargeables sur simap.ch
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Non admise
Comité d'évaluation	:	Mme Marta Mato, Ville de Genève, Direction du patrimoine bâti (DPBA), Adjointe de direction, architecte Mme Laetitia Vallat, Ville de Genève, Direction du patrimoine bâti (DPBA), Cheffe de projet, architecte Mme Mathilde Brenner, Ville de Genève, Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), adjointe de direction, Architecte M. Arnaud Bovet, Bureau Pont 12, architecte associé Suppléant : M. Cyril Michod
Critères d'adjudication	:	Compréhension de la problématique 25 % Références du candidat 30 % Organisation du candidat 15 % Qualité économique globale de l'offre 30 %
Notation du prix	:	Formule linéaire T1 pondérée
Notation du temps	:	Aucune
Indemnisation	:	Aucune

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La plausibilité du tarif horaire n'est pas évaluée en dépit du fait que le critère de la qualité économique globale de l'offre soit pondéré à hauteur de 30 %

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur